



TRAVAIL

5¢

Volume XXII — No 8

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Montréal—août 1946

La Fédération de l'Industrie du Bois Ouvré a tenu son IV^e Congrès à Cabano

La Fédération Nationale Catholique de l'Industrie du Bois Ouvré du Canada, Inc., a tenu son IV^e Congrès à Cabano, C^{té} Témiscouata les 14 et 15 juillet 1946.

Le Congrès s'est ouvert par une messe solennelle célébrée par M. l'abbé Théodule Desrosiers, aumônier général. Le sermon fut donné par Son Exc. Mgr Georges Courchesne, archevêque de Rimouski.

Plusieurs personnes de marque prenaient part au banquet d'ouverture. On remarquait particulièrement: M. Roméo H. Delorme, président du syndicat local qui présidait le banquet; Son Exc. Mgr Courchesne, archevêque de Rimouski; M. le Curé J. P. Cyr de Cabano; M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.; M. le maire Isidore Bérubé de Cabano; M. l'abbé Théodule Desrosiers, aumônier général de la Fédération; M. Jean Pouliot, député fédéral; M. André Pelletier, député provincial; M. Larlye, gérant de Fraser Co. Ltd.; M. Ernest Pelletier, président de la Commission Scolaire; M. Lucien Deschênes; M. Adrien Rossignol; le Dr Latulippe et plusieurs autres ainsi que plusieurs dames. Le nombre des convives était de 125. Des discours de circonstances furent prononcés.

La première séance du congrès eut lieu à 8 heures. Nous avons entendu les rapports du président, du bureau fédéral et du trésorier et avons entamé l'étude des nombreuses résolutions. M. Gérard Picard nous fut d'un précieux appui et a grandement aidé à solutionner plusieurs problèmes épineux, particulièrement celui d'une convention collective avec extension pour notre industrie.

Lundi le 15 juillet à 8 heures: une messe de réquiem pour les syndiqués défunts; à 9 heures: visite des établissements Fraser Co. Ltd. et Ernest Pelletier; à 10 heures 30: 2^{ième} séance du congrès, nous terminons l'étude des résolutions et des amendements à la constitution dont le principal est d'ajouter au nom de notre Fédération le mot "OUVRE" pour se lire Fédération du Bois Ouvré.

Voici le résultat des élections présidées par M. Lauréat Morency:

Président: M. Emilio Duchesne; 1^{er} Vice-Président: M. Geo. Aurèle Pelletier; 2^{ième} Vice-Président: M. Léopold Vézina; Secrétaire: M. Louis Longchamp; Agent d'Affaires et Organisateur: M. F. X. Légaré.

Directeur, Rimouski: M. Anatole Laliberté; Directeur, Price: M. Thomas Alexandre; Directeur, Matane: M. Alfred Deschênes; Directeur, Cabano: M. Charles Rousset; Directeur, St-Pacôme: M. Jos. Prillipe Dubé.

Les autres centres, Estcourt, Trois - Pistoles, St-Jean, Lyster, Tring Junction et Beauce devront nommer leur directeur.

39 délégués officiels assistaient au congrès, plusieurs aumôniers et un grand nombre de délégués fraternels.

Nous sommes fiers de dire que notre congrès fut un succès sans précédent et apportera de nombreux fruits à nos syndicats affiliés.

Un comité féminin sous la présidence de Mme J. A. Canuel avait organisé les loisirs des dames des délégués et le tout fut un réel succès.

Gain des employés à gages d'après le recensement de 1941

La moyenne des gains annuels des employés à gages dans toutes les industries canadiennes est de \$993 au cours des douze mois terminés le 2 juin 1941; celle des employés à gages, de \$490, d'après le bulletin récemment publié par le Bureau Fédéral de la Statistique, indiquant les chiffres définitifs ayant trait à la population active, selon le groupe industriel et le sexe, tels que révélés par le recensement de 1941. Le total d'employés à gages est de 2,117,357; celui d'employés à gages, de 699,441, travaillant en moyenne 41.31 semaines et 40.67 semaines respectivement durant les douze mois.

Le Président Général de la C.T.C.C. au Lac St-Jean dimanche, le 14 juillet

Le Président Général de la C.T.C.C. a visité le Conseil Central de Saguenay Lac St-Jean, à sa réunion du dimanche, le 14 juillet. Les endroits représentés étaient: St-Joseph d'Alma, Desbiens Mills, Dolbeau, Chicoutimi, Ile Maligne, Shipshaw, Roberval, Kénogami et Jonquière. Très nombreux, les représentants de ces centres méritent des remerciements.

Nous reproduisons ici un extrait du rapport de cette réunion.

FÊTE DU TRAVAIL A ST-JOSEPH D'ALMA. Le concours de tous les syndicats de la région est demandé pour que la Fête du Travail soit un succès; ceux qui peuvent sont priés de préparer un char allégorique. Tous les Syndiqués sont invités d'assister à cette fête. Pour tout renseignement, communiquez avec M. Rock Trambly, St-Joseph d'Alma.

JOURNEES D'ETUDE: Les journées d'études projetées par le Conseil Central furent remises au mois de septembre, après le congrès de la C.T.C.C.

MONSIEUR ALFRED CHARPENTIER rend hommage à Mgr Eugène Lapointe, fondateur du Syndicalisme Catholique et à tous les premiers du mouvement et aux curés des paroisses qui s'en sont occupés. Il félicite les syndicats de la région de l'empressement accordé à la C.T.C.C. pour les abonnements au "Travail". Il se prononce en faveur des abonnements collectifs et parle assez longuement en faveur de notre journal: sa nécessité, son rôle et sa mission; il formule le vœux qu'il devienne un journal hebdomadaire et que tous les membres syndiqués le reçoivent. Il fut édifié de l'assistance nombreuse au Conseil Central durant les mois d'été et particulièrement à cause des longues distances que certains délégués sont appelés de faire. Il parla de la nécessité des unions pour obtenir tout ce qui est nécessaire à la vie et du bouleversement dans l'économie du Travail. M. Charpentier est d'opinion que dans l'avenir, nos contrats collectifs devront tenir compte des salaires avec une échelle mobile. Il dit que notre problème actuel c'est la sécurité syndicale et que le check off paraissait le moins offensif. Il termina en félicitant les délégués du sérieux apporté par chacun d'eux aux délibérations. J'ai visité, dit-il, plusieurs conseils centraux et je n'ai pas vu mieux, mais souvent, j'ai vu moins bien. Je compte longtemps, dit-il, sur la collaboration que votre dévoué Président M. Bolly apporte à la C.T.C.C.

M. Ph. Deschênes remercie M. Charpentier et M. l'abbé Lemay et le Révérend Père Harvey de Desbiens, dirent quelques mots. Chacun d'eux remercia M. Charpentier de sa visite qui nous fait toujours plaisir et formula le vœux de le revoir au moins une fois par année. M. Charpentier, dit M. l'abbé Lemay, c'est notre premier Ministre du Travail et nous devons l'aimer et collaborer avec lui. M. Charpentier, dit le Révérend Père Harvey, c'est un homme extraordinaire et conservez-le longtemps; gardons nos principes de justice et charité, suivons les principes de la Sainte Eglise. Merci à tous et en particulier, merci à M. Charpentier.

Rapport final de l'Hon. Humphrey Mitchell

Au sujet de la Commission royale en matière de compétence des anciens combattants

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, a déposé récemment en Chambre des Communes le 3^{ème} et dernier rapport de la Commission royale en matière de compétence des anciens combattants.

Dans son rapport final, qui comprend quatre sections, la Commission constate qu'il y a un besoin urgent de législation provinciale sur les normes des métiers et la formation en apprentissage. Le manque d'uniformité en normes de métiers dans les neuf provinces a empêché l'évaluation civile des métiers militaires que remplissaient les anciens combattants. De plus, on évaluait la formation en apprentissage surtout sur le temps que le militaire avait consacré en formation au lieu de l'instruction qu'il avait reçue et de la compétence qu'il avait acquise.

La Commission est d'avis que la réintégration des "vétérans" ne sera efficace que si les provinces modifient leurs lois et règlements de façon à les rendre uniformes par tout le Canada. Elle ajoute que les autorités provinciales l'ont assurée qu'elles sont prêtes à recevoir ses recommandations.

Au cours des séances à Québec, la Commission a étudié le mode provincial d'émission collective de la province de Québec, chaque employé, qui est sujet à une con-

vention collective, doit recevoir un certificat de compétence d'un comité paritaire avant de pouvoir remplir une situation.

La Commission a examiné des plaintes de ce que les comités paritaires avaient refusé, sans raison valable, d'émettre des certificats de compétence aux ex-militaires. Ces plaintes n'étaient pas appuyées par les dépositions des témoins qu'a entendus la Commission; et des représentants de comités paritaires ont déclaré devant la Commission qu'ils seraient prêts à accorder à l'ex-militaire le bénéfice du doute en ce qui regarde son aptitude et ses connaissances. La Commission a critiqué, toutefois, le manque d'uniformité par toute la province dans les métiers qui régissent les comités paritaires dans chaque district. Il n'y avait évidemment pas de niveau général d'aptitude; et la Commission prétendait qu'il serait difficile d'établir des crédits au civil dans toute la province pour les métiers des services armés. Dans les dispositions présentes l'on ne reconnaît pas dans un district les cartes de compétence qu'a émises un comité paritaire dans une autre région; ce qui empêche des artisans compétents de se transporter en un autre endroit.

Quant aux restrictions qui s'appliquent aux nombres des apprentis qui peuvent s'engager dans la

formation professionnelle, le rapport déclare que la plupart des syndicats de métiers avaient consenti à la requête de la Commission à l'effet de relâcher, en faveur des ex-militaires, les restrictions de nombres pour les prochains deux ou trois ans, dans les cas où l'on peut démontrer une véritable pénurie d'artisans compétents. Les syndicats ont dit aussi qu'ils mettraient de côté les conditions d'âge où ces conditions empêcheraient un ex-militaire d'entrer dans un métier parce qu'il dépassait la limite d'âge pour l'apprentissage.

Après avoir examiné les représentants du travail organisé, la Commission a déclaré que les syndicats de métiers aidaient les ex-militaires qui revenaient à leurs occupations d'avant l'engagement.

Quant à l'ancienneté, les syndicats s'étaient accordés pour permettre l'ancienneté aux personnes qui faisaient partie de syndicats avant de s'engager dans les forces armées, cette ancienneté devant continuer durant la période de service dans les forces armées. Il y avait cependant une tendance, dans quelques cas, à considérer les ex-militaires qui recherchent de l'emploi dans une industrie pour la première fois de la manière qu'on considérerait toute autre personne.



Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Rédaction — Administration
1231 est, rue Démostigny, Montréal — Tél.: FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction: Pierre Forest.

Abonnement: Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et

imprimé par La Fédération des Journalistes Canadiens Inc.,
1124 Marie-Anne E.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.

MONTREAL, AOUT 1946

LE SYNDICAT, ECOLE DE DISCIPLINE

Le profane juge souvent les organisations ouvrières comme des phénomènes de masse qui conduisent à la révolution, parce qu'elles s'attacheraient à flatter les intérêts purement matériels des travailleurs et à déchaîner l'appât du gain et la lutte des classes. S'il y a là un peu de vrai, on y trouve aussi beaucoup de fausseté. Le syndicat, quand il est bien conçu, mène à un tout autre but, à la compréhension, puis à la réalisation pleine et entière du bien commun. Et en ce sens, il est une admirable école de discipline.

On parle souvent de l'indiscipline des syndicalistes. Ce n'est pas le syndicaliste qui est indiscipliné, quand indiscipliné il y a, mais bien l'homme tout court. Les exemples abondent qui le prouvent, et en voici un qui illustre bien la précédente affirmation.

Il arrive un jour, dans un syndicat, qu'un membre tombe malade. Pour le remplacer jusqu'à son retour, on confie son travail à un de ses confrères. Pendant l'absence du malade, son remplaçant fait des pieds et des mains pour garder définitivement la position. Il était près de réussir. Mais lorsque son camarade revient à la besogne, voyant quelle tournure les choses prenaient, le syndicat intervient. Il obtient facilement que celui-ci reprenne sa tâche, ce que l'autre n'accepte pas de bon cœur. Il en voulut même un certain temps au syndicat qui "entrave la liberté d'action des gens et nuit à leur avancement".

C'est un cas qui se présente souvent. Si ce syndicaliste avait rejeté le syndicat, aurait-ce été le syndicat qui aurait engendré l'indiscipline ou si elle ne serait pas venue de l'homme même? La réponse est facile: le syndicat avait fait son devoir et, en acceptant cette décision, le syndicaliste a fait preuve lui aussi de discipline et de sens social, même s'il lui en coûtait un peu. Il a compris que son camarade de travail avait droit à sa position.

C'est en ce sens que l'on peut dire que le syndicat, loin d'être un instrument qui sert à déchaîner la haine et la division, établit au contraire des liens d'amitié et de solidarité entre les travailleurs, devient une école de discipline et de sens social.

Ceci peut en surprendre quelques-uns qui vivent loin de toute organisation professionnelle et qui ont resté toujours fidèles au vieux principe de la lutte pour la vie, même si d'autres doivent en périr. Mais, à force d'appliquer cette doctrine, on verra petit à petit la mentalité et l'esprit changer.

LE PROCHAIN CONGRES

Il n'est pas trop tôt pour parler du prochain congrès général des ouvriers catholiques qui marquera le 25^e anniversaire de fondation de la C.T.C.C.

Ce congrès, il faudrait qu'il soit le plus beau, le plus dynamique, le plus brillant et le mieux réussi de l'histoire de notre mouvement syndical.

Nul doute qu'une réunion de ce genre exige un élément matériel de succès qui réside dans l'ampleur et le nombre des manifestations qui s'y rattachent. Mais les manifestations ont beau être gigantesques, quand le cœur et l'esprit n'y sont pas, il manque quelque chose, et quelque chose d'important, l'âme, la vie.

Je me souviens de Granby et des Trois-Rivières. Ce qui frappait le spectateur, c'était l'entrain et l'ardeur au travail, l'ensemble, l'union de tous pour une même cause, la cause de l'ouvrier catholique.

Et la cause de l'ouvrier catholique organisé dans un syndicat, un conseil régional, une fédération professionnelle et, au-dessus de tout, la grande confédération, vaut par sa doctrine, la doctrine sociale de l'Eglise, qui est la raison d'être du syndicalisme catholique. Tout en recherchant le mieux-être de la classe ouvrière — et dans les syndicats, je suis à même de le constater chaque jour, on emploie toujours le mot ouvrier dans son sens large —, le syndicalisme catholique veut transformer la vie sociale, réformer la conception que l'on se fait du travail, redonner au travailleur sa dignité d'homme et de chrétien.

Sans doute, les motions diverses qui apparaîtront au feuilleton du congrès paraîtront à certains terre à terre, et ils s'en offusque-

ECHOS DE LA DERNIERE REUNION DU BUREAU CONFEDERAL

Formule Rand

Le Conseil Central des syndicats de Saguenay-Lac St-Jean demande des directives à la CTCC au sujet de cette nouvelle mesure de sécurité syndicale connue sous le nom de formule Rand. On sait qu'il s'agit de la sentence arbitrale rendue par le juge Rand, de la Cour Suprême du Canada, à la suite de la grève aux usines Ford, à Windsor, Ontario.

L'Exécutif donnera quelques explications au Conseil de Saguenay-Lac St-Jean, sans faire une étude détaillée de la question. En face de situations concrètes, l'on peut dire que la formule Rand est injuste lorsque plusieurs organisations ouvrières sont en cause dans un même établissement, car alors la deuxième organisation, celle qui ne serait pas certifiée, serait dans l'obligation de payer doubles contributions syndicales, la sienne et celle que ses membres devraient verser à l'organisation bénéficiant de la formule Rand. S'il s'agit d'un cas où il n'y a qu'un syndicat et des non-syndiqués, son application ne paraît pas présenter d'inconvénients. D'autre part, il y a, dans notre province, un aspect légal qu'il serait bien long à détailler, vu nos lois civiles. La prudence est recommandée aux corps affiliés en marge de la for-

mule Rand. Une étude plus complète de cette question pourra être faite plus tard.

Loi de l'assurance-chômage

L'Exécutif de la CTCC a étudié le bill modifiant la loi de l'assurance-chômage de même qu'un rapport d'actuaire sur les changements à l'échelle des prestations. L'Exécutif, en marge du bill, est opposé à ce que le service de placement soit enlevé de la juridiction de la commission de l'assurance-chômage pour être placé sous la direction d'un haut fonctionnaire du Ministère du Travail. Pour ce qui a trait aux prestations, la CTCC, a déjà demandé une augmentation générale de vingt (20%) pour cent sur toute l'échelle des prestations et s'en tient à cette demande.

Croisade de pureté

L'épiscopat de la province de Québec a promulgué récemment une lettre pastorale collective sur la moralité publique, et intitulée "croisade de pureté".

L'Exécutif de la CTCC appuie de tout cœur la lettre pastorale collective de l'épiscopat, et conformément au vœu exprimé, la CTCC se met à la disposition des mouvements d'Action catholique pour rendre les services qui seront demandés.

LE SENS DU SYNDICAT

Pour un certain nombre de personnes plus ou moins bien renseignées, les mots "union ouvrière ou syndicat" prennent une signification assez curieuse. Dans leurs esprits, elles associent le mot "syndicat" à la grève; quand on leur parle des syndicats ou des unions ouvrières, immédiatement elles pensent à la grève. Pour d'autres personnes, le syndicat est synonyme de querelles, de luttes, d'animosités et de disputes entre les membres du syndicat et l'employeur.

Il faut voir les choses telles qu'elles sont. Un syndicat n'est pas constitué pour faire la grève. Un véritable syndicat est un groupement de travailleurs unis pour la défense de leurs intérêts d'ordre professionnel. Sans doute, il peut arriver que des travailleurs aient recours à la grève pour peser sur la volonté d'un employeur et l'obliger à certaines améliorations des conditions de travail. Mais ce ne sera que le dernier moyen pour un syndicat ou une union qui possède des principes sérieux et qui réalise toutes ses responsabilités.

Il ne faut pas, non plus, s'arrêter à croire que le syndicat signifie uniquement querelles et chicanes. Que le syndicat soit parfois et même souvent forcé de lutter pour se faire accepter et reconnaître afin d'amener un employeur à discuter avec lui, la chose se présente. Mais le syndicat demeure un instrument et un organisme de compréhension entre deux éléments. Que parfois il y ait de la friction, c'est évident. Ce sont des hommes qui se rencontrent avec leurs tempéraments, leurs réactions, leur éducation, leurs intérêts propres. Les choses s'arrangent et le syndicat remplit véritablement son rôle: protéger les intérêts d'ordre professionnel des travailleurs.

Il faut qu'elles le soient, car il ne suffit pas d'accepter le syndicalisme en principe et le rejeter dans la vie pratique. C'est sur le terrain des faits que le syndicat travaille, peine et lutte. S'il ne le fait pas, il piétine sur place et n'avance pas. Et agir, pour un syndicat, cela veut dire s'occuper de salaires, de conditions de travail, d'hygiène, de formation professionnelle, des besoins de la famille, de la production, de la circulation et de la consommation des biens destinés à assurer le bien-être de la population.

Mais au congrès de Québec, il faudra insister sur un point particulier. C'est un anniversaire, donc un congrès-souvenir. Il faudra penser aux pionniers, aux ouvriers des premières heures qui durent tout bâtir de leurs mains et qui voyaient devant eux une besogne surhumaine à accomplir. Ils ont progressé, marché de l'avant, tenu tête à l'orage, renversé les obstacles. Il n'est que juste de leur rendre un témoignage de reconnaissance.

Pour le succès du congrès, il ne suffira pas que les délégués y soient, mais qu'ils y soient pour travailler, qu'ils y soient pour créer, dans un élan spontané, un prestige encore plus grand à la Confédération. Et si ceux qui resteront dans leur milieu partagent les mêmes sentiments, ce congrès n'aura pas lieu qu'à Québec, mais d'un bout à l'autre de la province.

ANDRE ROY

Manuel de l'organisateur

Le Président soumet un deuxième projet de manuel de l'organisateur, et après échange de vues, l'Exécutif recommande que le projet soit photocopie et distribué aux membres de l'Exécutif, du Bureau Confédéral, aux aviseurs techniques, organisateurs et agents d'affaires. Des suggestions seront sollicitées et plus tard, une édition pourra être imprimée.

Congrès de la CTCC, à Québec

Le délégué Lauréat Morency donne quelques détails sur le prochain congrès de la CTCC à Québec, notamment l'inscription des délégués le samedi soir, la messe pontificale à 9 heures, le dimanche, à la Basilique de Québec, et le banquet à l'Académie Commerciale, Avenue Chauveau, Québec, où seront aussi tenues les séances du Congrès.

Drapeau canadien — Ambassadeur au Vatican

Pour faire suite à un télégramme du Conseil Central de Victoria-ville, il est proposé par Lauréat Nantel, appuyé par Osias Filion, que la CTCC fasse pression à Ottawa pour l'adoption d'un drapeau canadien distinctif national, ne renfermant aucun emblème étranger; et pour le Canada ait un ambassadeur en permanence au Vatican. Adopté.

Juridiction des Conseils centraux

L'enquête commencée il y a quelques mois sur la juridiction territoriale de chaque conseil central tire à sa fin. Il ne reste plus qu'à préciser les limites sur une carte géographique dont copie sera envoyée à chaque centre.



Préparez votre propre bonheur

Rendez-vous compte des avantages que vous pouvez retirer d'un certificat dans l'Ordre des Forestiers Catholiques.

- Protection financière,
- Protection religieuse,
- Protection morale,
- Protection sociale.

Renseignez-vous en faisant venir notre brochure de 20 pages. Cela ne vous engage en rien et vous renseignera sur la manière de préparer un plan d'assurance convenable. — Ecrivez aujourd'hui même:

Les
FORESTIERS
CATHOLIQUES
1015, rue Saint-Denis,
MONTREAL.

Veillez m'envoyer gratis votre brochure de vingt pages "Préparez votre bonheur".

Nom

Adresse

[T1]

Occupation âge.....

PROCHAINS CONGRES DE FEDERATIONS

A date, les fédérations du Bas façonné, de l'Industrie du Bois et de l'Industrie Minière ont tenu leur Congrès annuel. Nous reproduisons ici la liste des fédérations qui auront leur Congrès prochainement.

- Fédération des Employés de Commerce: Québec les 3-4-5 août.
- des Employés du Meuble: Victoriaville les 9-10-11 août.
- des Employés du Vêtement: Victoriaville les 9-10-11 août.
- des Employés du Gant: Marieville les 10 et 11 août.
- des Employés de la Chaussure: Montréal les 17 et 18 août.
- des Barbiers: St-Jean d'Iberville les 18 et 19 août.
- des Employés du Textile: St-George de Beauce les 18-19-20 août.
- des Employés de l'Imprimerie: Québec les 13-14 septembre.
- des Employés du Bâtiment: Québec les 13 et 14 septembre.
- des Employés de la Pulpes et du Papier.
- des Employés en Métallurgie: Montréal les 14 et 15 septembre.

Au moment où nous rédigeons ces lignes nous ne savons pas encore l'endroit et la date où se tiendra le Congrès des Employés de la Pulpes et du Papier.

Statistiques du ministère fédéral du Travail

Sur les plans d'apprentissage canadiens de l'industrie de la Construction

... Environ 22,000 apprentis devraient être entraînés durant les 4 prochaines années pour satisfaire à la demande de production.

Le tableau suivant fait voir le nombre, par métiers, des ouvriers qualifiés actuellement à l'oeuvre, des ouvriers requis et des apprentis à entraîner.

	nombre des ouvriers qualifiés actuellement à l'oeuvre	Ouvriers requis	Apprentis à entraîner
Briqueteurs	4,273	5,873	733
Charpentiers	55,000	77,000	9,600
Plâtriers	3,749	5,200	650
Peintres	17,269	24,000	5,000
Plombiers	10,086	14,000	2,800
Electriciens	7,199	10,000	3,300
Poseur de feuilles en métal	1,731	2,400	600
Total	99,307	88,542	22,633

Dans la charpenterie et la peinture cependant, on devrait faire une allowance pour les intermittences (en partie pour les ouvriers qualifiés). L'on croit qu'il suffirait alors de 7,600 apprentis charpentiers et de 3,000 apprentis peintres, ceci réduirait le recrutement annuel partagé en 4 ans.

Si l'on s'en tient au chiffre rond de 5,000 apprentis, et si ce nombre est divisé entre les provinces en ce basant sur le caractère ouvrier de la population, chaque province devra fournir annuellement le nombre suivant d'apprentis.

Nouvelle Ecosse	500	Manitoba	187
Nouveau Brunswick	165	Saskatchewan	115
Ile du Prince Edouard	15	Alberta	230
Québec	1,800	Colombie Britannique	420
Ontario	1,567		

... Ces chiffres sont bruts pour tous les métiers, mais décomposés en regard des métiers et des provinces sur une base de 4 ans, on a le tableau suivant: (Pour trouver le recrutement annuel, divisez les totaux par 4)

METIERS	Total pour 4 ans	N.E	N.B.	I.P.E.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.B.
Briqueteurs	738	73	24	2	266	231	28	17	33	62
Charpentiers	7,600	760	251	25	2736	2383	284	173	340	651
Plâtriers	650	65	21	2	234	204	24	15	29	54
Peintres	5,000	500	163	15	1800	1577	188	115	230	420
Plombiers et tuyauteurs	2,800	280	92	8	1001	878	105	64	128	235
Electriciens	3300	330	101	9	1188	1035	123	78	151	277
Poseurs feuilles Métal	600	60	20	2	216	188	22	14	28	50

A nos lecteurs

Des circonstances incontrôlables nous obligent à publier la présente édition à 8 pages seulement. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser. Nous avons été obligés de supprimer la page féminine et celle intitulée: "To Our English Friends".

Syndicat reconnu à l'Empire Shirt de Louiseville

TROIS-RIVIERES. — Le Syndicat national du vêtement de Louiseville détient un certificat de reconnaissance officielle de la Commission des Relations Ouvrières.

Ce Syndicat est sous la direction immédiate de M. Bernard Vézina, organisateur. Il fait partie du mouvement syndical, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada est affilié à la Fédération Nationale Catholique de Trois-Rivières.

Le Syndicat demandera incessamment à la compagnie une entrevue pour commencer les négociations en vue de la conclusion d'une convention collective de travail, aux termes de la loi.

L'organisateur a déclaré qu'il espérait rencontrer auprès de la compagnie autant de collaboration que le Syndicat est prêt à en donner dans l'intérêt de tous et pour l'établissement de la paix sociale en ce coin de pays.

\$54,500 aux plombiers de la Mauricie

Le Syndicat national catholique des Plombiers Inc. vient d'obtenir une augmentation de \$0.05 l'heure pour ses administrés par une décision du Conseil régional du Travail de Québec dont l'effet est rétroactif au 1er juin.

La demande du Syndicat était datée du mois de mars et réclamait l'augmentation pour le 1er mai. Les négociations avec les employeurs furent cordiales bien que toutes les revendications du Syndicat n'ont pas été agréées à l'item des salaires des apprentis pour lesquels on demandait: 1ière année \$0.31; 2ième année: \$0.36; 3ième année: \$0.41; 4ième année: \$0.51½.

Les Syndicats de Shawinigan demandent un bureau de placement

Afin d'aider les ouvriers, le Conseil Central avait fait une demande au Ministère du Travail pour avoir un bureau de placement.

Un permis a été octroyé à cet effet et nous espérons que nous pourrons à brève échéance, nous organiser de façon à donner satisfaction à nos syndiqués sans travail.

Un Conseil central des syndicats à Drummondville

Continuant sa marche vers l'organisation complète de la vie professionnelle, la C.T.C.C. vient de s'enrichir d'un nouveau conseil central qui aura juridiction sur la région de Drummondville. L'expansion du mouvement syndical dans cette région et la nécessité d'avoir un organisme pour diriger le travail des syndicats ont amené le Centre Ouvrier Catholique à fonder un conseil central.

Comme on le sait cette organisation est composée de tous les syndicats de la région et de tous ceux qui seront formés dans l'avenir et il a pour but de surveiller, défendre et promouvoir les intérêts généraux de la classe ouvrière de ce district. Ces intérêts sont à la fois religieux, nationaux, sociaux, familiaux et économiques. La juridiction territoriale du nouveau conseil s'étend à la centrale des Syndicats Nationaux catholiques, numéro 188, rue St-Léon, Ville St-Joseph.

Dès sa première assemblée, le nouveau conseil général a élu un bureau de direction qui est composé des membres suivants: président, M. Gérard Jutrás; vice-président, M. Philius Dionne; secrétaire-archiviste et correspondant, M. Charles-Edouard Faucher; secrétaire-trésorier et financier, M. Léo Fafard; sentinelle, M. Roger Dionne; directeurs, MM. Rolland Picotin, Rodolphe Pellerin et Paul Allie.

Nouvelles nominations au Bureau confédéral

Les directeurs suivants ont été nommés officiellement délégués lors de la dernière réunion du Bureau Confédéral: MM. Geo. St-Pierre, pour la Fédération des Gantiers; Lauréat Nantel, pour le Conseil Central de Granby; Chs-Edouard Faucher, pour le Conseil Central de Drummondville et William Brûlé, pour le Conseil Central de Shawinigan Falls.



Service aux Travailleurs et à l'Industrie

Depuis le début de ce siècle, le ministre du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'industrie — c'est-à-dire, aux employeurs et employés — afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministère comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux, y compris la formation en réadaptation et l'apprentissage... la vente des RENTES VIAGERES SUR L'ETAT... la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE... la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL... la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE et la liaison avec l'Organisation Internationale du Travail.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et le fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

L'Internationale syndicale chrétienne

1937-1945, de Paris à Bruxelles

Tel est le titre du procès-verbal du premier Congrès tenu après la guerre par la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens que son secrétaire général, monsieur P. J. S. Serrarens, vient d'adresser à monsieur Alfred Charpentier.

C'est le premier rapport officiel publié par la C.I.S.C. depuis 1937. Il contient l'histoire du syndicalisme chrétien pendant et après la guerre; un aperçu de la situation syndicale mondiale; un compte-rendu du Congrès de la C.I.S.C. à Bruxelles, 1945; et des notes sur la Conférence Syndicale Mondiale et la Conférence Internationale du Travail de 1945.

La C.T.C.C. espère recevoir une petite quantité d'exemplaires de ce rapport d'ici quelque temps, qu'elle pourra revendre au prix coûtant aux militants qui en désireraient.

Voici, comme avant-goût de ce rapport, le texte de l'avant-propos écrit par monsieur P. J. S. Serrarens lui-même:

"Qu'après une lutte de près de vingt-cinq ans contre le fascisme sous toutes ses formes, l'Internationale Syndicale Chrétienne ne fût pas l'enfant chéri des Nazis, voilà qui va sans dire

"Le fait que pendant l'occupation, les nazis l'ont pillée, qu'ils lui ont enlevé tout son outillage, transporté sa bibliothèque à Berlin n'était cependant pas une raison pour décider qu'elle ne reviendrait pas après la libération.

"Mais d'autre part, on veut nous faire croire que nous ne sommes plus à la page, qu'il n'y a qu'une

seule loi du syndicalisme, la loi de l'unité mondiale, voire de l'unité syndicale tout court.

"L'unité mondiale... Nous étions prêts à envisager toute forme de collaboration que l'on pût imaginer entre syndicats authentiques. Nous n'étions pas prêts à nous lancer, les mains liées, les yeux bandés, dans l'aventure.

"Mais l'unité syndicale imposée ne répond pas à notre conception de la liberté syndicale.

"Il paraît qu'à ses débuts, Henry Ford laissait ses clients libres dans le choix de la couleur des voitures, pourvu qu'il s'agit de... noir.

"De même, il semble que dans certains milieux on entend laisser aux travailleurs la liberté de s'associer dans des syndicats de leur choix, pourvu que la couleur soit... disons rouge.

"Après avoir lutté pour la liberté syndicale contre les employeurs et contre l'Etat, il se pourra qu'à notre regret, nous nous trouvions dans la nécessité de la défendre une fois de plus contre certains groupements de travailleurs. Certains discours et certains actes de la Conférence Internationale du Travail qui vient de se tenir à Paris, semblent révélateurs de ce sens.

"Fidèle à son passé, l'Internationale Syndicale Chrétienne défendra cependant les droits des travailleurs contre quiconque les attaque."

P. J. S. SERRARENS
Secrétaire général

Utrecht, le 7 novembre 1945.

I. NANTEL

Bois de Sciage

MASONITE — TEN TEST — BEAVER BOARD

Coin Papineau et DeMontigny Tél. CH. 1300 Montréal

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES 1926, Plessis — AM. 8900
4156, Adam — AM. 3733

"LA DOCTRINE SOCIALE POUR TOUS"

Vous connaissez nos cours par correspondance...

Magnifique occasion de vous instruire sur:

Les questions ouvrières

Le Syndicalisme:

1. Ses adversaires — sa nécessité. 2. Ses bienfaits (historique) sa légitimité. 3. Définition — sa nature et ses buts. 4. Ses principes et son esprit. 5. Son organisation. 6. Son organisation (suite). 9. Son influence. 10. Les cercles d'étude. 11. Le syndicalisme au Canada. — les syndicats catholiques nationaux. 12. Conclusions.

Chaque cours comprend douze leçons. Chaque leçon comporte un questionnaire qui doit être rempli, puis retourné au Centre Social pour y être corrigé. Les leçons sont envoyées sur réception des devoirs. Un examen final termine chaque cours. Les résultats, s'ils sont satisfaisants, sont couronnés par un certificat.

Les frais pour chaque cours sont de \$5.00, payables si l'on veut en deux versements de \$2.50.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

LE CENTRE SOCIAL

UNIVERSITE D'OTTAWA

OTTAWA, ONT.

Le syndicalisme catholique, pour sa mission, a livré bien des luttes

Luttes victorieuses

Pour naître, se développer et accomplir sa mission, le syndicalisme catholique a livré bien des luttes et affronté bien des adversaires: luttes victorieuses pour conquérir le droit à la vie; lutte contre les ouvriers eux-mêmes, luttes contre les catholiques indifférents, égoïstes; luttes contre les pouvoirs publics, contre les fonctionnaires fédéraux; luttes contre les employeurs hostiles ou individualistes; luttes contre les syndicaux et communistes; luttes enfin pour une législation ouvrière protectrice, une législation sociale chrétienne. Tous ces combats il a fallu les engager un peu partout dans la province.

Méfiance des ouvriers

A leur origine, qui remonte à quarante et un ans à Chicoutimi, trente et vingt ans ailleurs, les syndicats nationaux ont rencontré un peu partout dans la Province, mêmes oppositions, mêmes objections, mêmes obstacles sans compter les ennemis cachés ou à ciel ouvert. Lorsque Mgr Eugène Lapointe commença son oeuvre syndicale à Chicoutimi, il rencontra des ouvriers qui se méfiaient terriblement de lui. Ils ne pouvaient pas croire à sa sincérité; ils le soupçonnaient d'être avant tout l'ami des patrons. Ces ouvriers ne comprenaient pas non plus que l'Eglise put se mêler de la question ouvrière, qui, dans leur esprit, n'était qu'affaire matérielle. Jusqu'à il y a environ vingt ans, cet état d'esprit se retrouvait chez les ouvriers de tous les autres centres, au fur et à mesure qu'y pénétrèrent les syndicats nationaux catholiques. La méfiance des ouvriers à l'égard du clergé et leur esprit neutre et matérialiste sont aujourd'hui vaincus dans une large section de la classe ouvrière de notre province. Ces dispositions d'esprit ont été beaucoup atténuées aussi dans les milieux syndiqués neutres.

Indifférence des "Amis"

En même temps qu'il fallait convertir les ouvriers aux principes sociaux catholiques qui sont la base de nos syndicats, il fallait aussi gagner l'appui, dans les milieux catholiques, de toutes les personnes, de toutes les oeuvres, associations et institutions susceptibles naturellement d'aider les syndicats catholiques à naître, se développer et se répandre. Que de déceptions...! Pendant des années l'égoïsme, l'individualisme, l'ignorance, dans nombre de ces milieux retardèrent de beaucoup l'expansion de notre mouvement. L'exemple que, dans ces milieux catholiques, l'on ne donnait pas, détournait nombre d'ouvriers de notre mouvement et décourageait ses nouvelles recrues, en plus de donner prise au sarcasme des syndiqués neutres. Les pionniers et les propagandistes du syndicalisme catholique ont eu besoin plus d'une fois d'un grand esprit de foi dans la nécessité de leur vocation pour soutenir ces luttes particulièrement déprimantes. Grâce à Dieu, le concours de ces divers milieux catholiques, envers les syndicats nationaux, est désormais chose acquise presque partout dans la province, aussi, la très grande majorité des catholiques elle-même reconnaît maintenant dans les syndicats catholiques un corps puissant, viable et digne de représenter les travailleurs catholiques du Canada.

Gouvernements

Parmi les adversaires qui tentèrent d'étouffer la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, dès son origine, il faut compter le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires.

Dès 1919, il nous fut refusé d'être représentés sur une commission d'enquête industrielle, de faire des représentations devant le Ministre du Travail. On nous refusa même d'être représentés sur la délégation canadienne à la Conférence Internationale du Travail en 1922. Il fallut une longue polémique dans les journaux entre l'aumônier général de la

C.T.C.C., M. l'abbé Maxime Fortin, et le Ministre fédéral du Travail, M. Gédéon Robertson, suivie d'un débat retentissant en Chambre mené en notre faveur par l'hon. Ernest Lapointe, pour obtenir la reconnaissance officielle de la C.T.C.C. par le gouvernement fédéral. Pendant longtemps les fonctionnaires du Ministère du Travail à Ottawa, des chefs internationaux, la plupart, nous ont relégués.

Tout ce monde il y a vingt-cinq ans détestait souverainement notre mouvement, le considérant comme un mouvement étroitement sectaire. Sait-on ce qui se passa dans notre propre province dès 1913? La Fédération Ouvrière Mutuelle Catholique du Nord, dut supprimer le mot catholique de son titre pour obtenir son incorporation provinciale lorsqu'elle fit une demande au gouvernement à cet effet. L'atmosphère de neutralité créée alors par la puissance des internationaux amena les hauts fonctionnaires du gouvernement à exiger cette concession de la F.O.M. du Nord. Il n'y avait pas lieu de s'étonner de l'horreur que purent causer à Ottawa les premières visites de la C.T.C.C. Mais aujourd'hui, les préjugés, avec le temps, sont tombés; Ottawa ne nous regarde plus de ce regard hautain, ombrageux d'il y a 25 ans; au contraire, il a maintes fois sollicité instamment nos avis sur sa politique des salaires et du travail pendant la guerre. Ottawa autant que Québec non seulement admirent maintenant la C.T.C.C., mais encore comptent pour un pilier inébranlable de l'édifice social, et les deux gouvernements estiment qu'à l'entendre ils gagnent beaucoup eux-mêmes. C'est ainsi que tôt ou tard, bon gré mal gré, les fruits d'un arbre sain sont toujours appréciés.

Employeurs

Très rares étaient les employeurs, il y a vingt-cinq ans, qui aimaient à traiter avec les unions ouvrières. Bon nombre toutefois accueillaient assez bien nos syndicats, parce qu'on avait confiance en leur esprit de justice. Cette attitude était la même chez les Canadiens français qu'anglais. Plusieurs se rebiffèrent quand nos revendications se firent plus fermes. D'autres nous accueillaient simplement pour se débarrasser de l'"Internationale" mais ces mêmes employeurs ont commencé à nous craindre devant nos progrès rapides, notre force croissante et la fermeté de nos revendications.

Par ailleurs, assez nombreux furent ceux contre qui il nous fallut déclarer la grève pour leur faire reconnaître nos syndicats et les amener à négocier des conventions collectives de travail. Nous avons bien dû faire une vingtaine de grèves du genre; les plus retentissantes ayant été celle des 10,000 ouvriers du textile, en 1937 et celle dans l'industrie du papier du Lac St-Jean.

Fait singulier, cette grève fut à la fois une protestation contre le Gouvernement Provincial qui, de connivence avec l'employeur, voulait assujettir nos syndiqués du textile à l'application d'une nouvelle loi "des salaires raisonnables" plutôt que de les faire bénéficier de la Loi des Conventions Collectives de Travail. La grève du papier en 1943 fut pour sa part une lutte contre une inspiration ourdie par les patrons et l'Internationale contre la Fédération de la Pulpe et du Papier. Cette bataille fut la cause indirecte de la Loi des Relations Ouvrières.

Si quelques-unes de ces grèves ont tourné à notre désavantage, la plupart nous ont été profitables. Si l'employeur n'a pas toujours transigé avec nous immédiatement, il l'a fait quelque temps plus tard — quelques années parfois. D'autre part, ces grèves ont servi à démontrer au grand jour, que nos syndicats n'étaient pas vendus aux patrons et n'étaient pas non plus des syndicats de petits salaires. Signalons aussi que nos adversaires syndicaux ont déclaré des grèves contre nous dans le seul but de nuire à notre développement. Des exemples typiques furent les grèves de la robe en 1937, dans l'aluminium à La Tuque et à Shawinigan Falls. Aujourd'hui

Maître, se développer et accomplir et affronté bien des adversaires

— Réalisations

Aujourd'hui encore, il se trouve de nombreux employeurs hostiles au syndicalisme, nous le reconnaissons; beaucoup cependant reconnaissant que la C.T.C.C. est un organisme vraiment responsable et en tout digne de leur confiance, même si les revendications sont énergiques autant qu'elles puissent l'être.

Adversaires

Les adversaires déclarés des syndicats nationaux catholiques furent avant tout les syndicats neutres, nommément les "internationaux". En 1921, établis au pays depuis 40 ans, les internationaux nous accusèrent de venir diviser les ouvriers, d'être un mouvement sectaire, des syndicats de petits salaires vendus aux patrons, bref, d'être des traîtres à la classe ouvrière. — Pendant la dernière guerre l'aile dite "canadienne" des syndicats neutres (ceux du Congrès Canadien du Travail) ont repris les mêmes accusations contre les syndicats catholiques.

Dans nombre d'endroits, surtout à Montréal, où les internationaux étaient puissants, nos premiers syndicalistes reçurent à la figure quolibets, insultes et horions de toutes sortes. Plusieurs attrapèrent même des coups de poing au cours de grèves injustifiées auxquelles les nôtres ne participaient pas. Il a fallu combattre tous les préjugés de race, de religion et autres que notre mouvement provoquait. Il a fallu multiplier les cercles d'étude pour former des élites ouvrières capables de réfuter les erreurs semées par les internationaux, pour combattre leurs accusations fausses, pour repousser leurs attaques contre le clergé.

Combien de fois n'avons-nous pas dû affirmer le droit de l'épiscopat d'avoir jugé opportune la fondation des syndicats catholiques dans notre province et leur droit d'en avoir décidé autrement que les évêques catholiques des Etats-Unis. Et la preuve que notre Episcopat a eu raison nous l'avons dans le progrès et les oeuvres nombreuses de nos syndicats catholiques.

Mgr Paul Bruchési eut raison aussi en 1919 de s'opposer à la demande que vinrent lui faire les chefs internationaux pour qu'il arrêta le développement des Syndicats Nationaux Catholiques dans la métropole. Effrayés par la gangrène bolcheviste qui s'attaquait à leur mouvement, ils prétextèrent que les unions internationales étaient la seule force bien organisée pour mâter l'élément révolutionnaire, la "One Big Union", et que tous les catholiques devraient être induits à entrer dans leurs unions. (Les chefs internationaux firent d'autres représentations analogues auprès de l'Archevêque de Montréal en 1945; auprès aussi de l'Evêque de Chicoutimi en 1944).

Une lutte des plus singulières que nous dûmes soutenir contre les unions internationales pendant près de deux ans, fut celle qui nous fit gagner l'adoption de la Loi des Conventions Collectives contre leur opposition combinée avec celle des employeurs. C'est dans cette lutte que se manifesta clairement l'esprit individualiste des unions internationales et des employeurs en même temps que leur absence totale du sens de la justice sociale. Par cette législation, adoptée en 1934, et par leur propagande, les syndicats nationaux ont considérablement accru le sens de leurs responsabilités sociales.

Vers la même époque, les communistes aussi dirigèrent leurs flèches contre notre mouvement: Nous étions des syndicats "fascistes". Accusations qu'ils n'ont cessé de nous répéter depuis, parce qu'ils savent que nous visons au corporatisme.

D'autre part, la C.T.C.C. a été un puissant appoint pour combattre la propagande communiste sous toutes ses formes pendant la grande crise 1930-39. Et depuis 1939, la C.T.C.C., loin de désarmer, a continué de livrer une lutte sans merci tant contre ses adversaires neutres que contre la propagande si néfaste des communistes. Cette bataille en a été une de tous les instants, rude et sauvagement menée; aussi son triomphe n'en a été que plus éclatant.

Luttes titanesques

Oui, qu'il nous soit permis de rappeler ici la lutte titanesque qu'a eu à soutenir la C.T.C.C., depuis 1941, contre des adversaires sans vergogne et sans scrupule, notamment la F.A.T., le C.C.T. (alias C.I.O.) et certains hauts fonctionnaires du Ministère Fédéral du Travail, y compris dans certaines industries importantes, certains employeurs de mauvaise foi.

Nous résumons ici le texte du "S.O.S." sauveur que le Président de la C.T.C.C. adressait aux ouvriers de la province: "Depuis six mois, une attaque formidable et concertée est lancée contre les Syndicats Nationaux Catholiques. La Fédération Américaine du Travail et le Congrès Canadien du Travail (alias C.I.O.) se donnent la main pour détruire la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Visiblement, les Syndicats nationaux catholiques sont l'objet d'assauts sans précédent de la part de leurs adversaires sur presque tous les points de la province. Que cela ne signifie-t-il pas...? Qu'un mot d'ordre fut donné, semble-t-il, pour dénationaliser les ouvriers catholiques.

"Pourtant notre mouvement n'est pas foncièrement racial, mais avant tout chrétien; il ne vise qu'un but: transposer les principes de justice et de charité chrétienne dans les relations journalières entre employeurs et travailleurs. De cette vérité nos adversaires n'en ont cure. A la faveur de la guerre tous les moyens leur sont bons pour dénigrer la valeur des Syndicats nationaux catholiques et dénigrer leurs oeuvres.

Promesses fallacieuses

"Aux ouvriers, ils font des promesses fallacieuses et ils ne soufflent mot des déceptions qu'ils ont causées à ces mêmes ouvriers. Sous le couvert de ces promesses, ils tentent d'acheter la sympathie des autorités fédérales — et ce encore à la faveur de la guerre. Voilà leur jeu enfantin mais cruel.

Basse cabale

"Forts de ces appuis fédéraux, nos adversaires s'évertuent à provoquer des votes de reconnaissance un peu partout et utilisant des procédés malhonnêtes pour tourner le vote en leur faveur — jeu qui réussit surtout quand l'employeur est favorable à l'union rivale.

Farce cruelle

"Il faut s'insurger contre cette pratique du "vote de représentation mise en force par Ottawa et qui entre les mains d'organisations indignes donne lieu à de la surenchère syndicale. Opposons-nous à ce vote tant qu'une législation officielle équitablement conçue n'aura pas été rendue publique et connue de tout le monde industriel.

Notre droit à la vie

"Défendons le droit à la vie de nos syndicats et partout où nos syndicats ont une entente contractuelle avec l'employeur, opposons-nous au vote. S'il a lieu quand même, revendiquons le droit d'être représentés sur le comité de négociations qu'il advienne du vote. Luttons jusqu'au bout pour revendiquer le droit des droits: LA LIBERTE SYNDICALE."

"La C.T.C.C. est née pour vivre et elle VIVRA!"

(suite à la page six)

Augmentation de salaires à Shawinigan Falls

Les Employés du Syndicat de l'Aluminium viennent de voir leurs demandes d'augmentations de salaire acceptées. Les négociations menées d'une façon courtoise et franche ont valu une augmentation de 10 à 14 sous de l'heure (voir le tableau ci-après) et une nouvelle convention collective de travail

Tableau de l'augmentation

No. d'employés	Salaire actuel	Augmentation	Salaire futur
168	.53 à .58 de l'heure	.14	.67 à .72
220	.59 à .68 "	.13	.72 à .81
110	.69 à .78 "	.11	.80 à .89
55	.79 à .88 "	.10	.89 à .98
18	.89 à .93 "	.10	.99 à 1.03

Ceci représente dans les goussets des ouvriers, une somme totale annuelle de \$18,000.00.

Guide Syndical

COMPAGNIE ACTON SHOE LTEE

Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest

Montréal

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR
JOHNSON & TORMEY
Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

Tél. LA. 9174

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél.: 2-5808

J.-Omer Pagé, secrétaire
20, rue Ste-Agnès, Québec
Tél.: 3-3751

1231 est, rue Demontigny

Montréal

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés.

J.-Ant. Chagnon, sec.

29, rue Gordon

Tél.: 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés.

M. L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J.-D. JOANISSE, prés.

Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osius FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

18 rue Caron

Association de la Soie Celanese de Drummondville

Prés.: Raymond BUSSIERE

Sec.: Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie de la Joliette Steel Ltd.

Jean-Paul JOLY, sec.-arch.

Le syndicalisme catholique . . .

(suite de la page cinq)

Résultats :

Ces énergiques directives du Président Général ont porté fruits. Non seulement les Syndicats Catholiques n'ont pas cédé de terrain, mais encore ont-ils, depuis, remporté d'éclatantes victoires sur l'Internationale et le C.I.O., dans l'amiante, le textile, l'aluminium, le bas façonné, le vêtement, le papier, la métallurgie et les employés civiques. Les victoires des dernières années surtout, celles de 1943-44 et 45, promettent à la C.T.C.C. un rôle de plus en plus fécond pour l'expansion du syndicalisme national et chrétien en notre pays.

Aguerris, plus sages et plus expérimentés, la C.T.C.C. et sa pléiade de vaillants syndicats regardent l'avenir avec confiance et ne craignent ni la redoute, ni l'écueil, ni les sirènes trompeuses.

REALISATIONS

Législation ouvrière :

Force sociale imposante, au prestige grandissant, la C.T.C.C. fut l'initiatrice depuis sa fondation de la législation sociale la plus progressive comme la plus chrétiennement réformatrice en notre province. Voici quelques-unes des lois qui ont été obtenues exclusivement ou principalement par la C.T.C.C. :

—Loi des Syndicats Professionnels ;

—Législation du salaire minimum pour hommes ;

—Loi des conventions collectives de travail ;

—Loi des Différends entre les services publics et leurs salariés ;

—Loi des Relations Ouvrières ;

—Loi des Différends Ouvriers (Conciliation et Arbitrage) ;

—Conseil supérieur du Travail ;

—Conseil Supérieur de l'Enseignement technique.

La C.T.C.C. a également joué un rôle prépondérant dans l'obtention des mesures suivantes :

—Nomination d'officiers pour fixer des justes salaires sur les travaux exécutés par les gouvernements ;

—Augmentation du nombre des inspecteurs pour l'observance des lois ouvrières ;

—Meilleur respect de l'observance du dimanche ;

—Amélioration considérable apportée à la Loi des Accidents du travail ;

—Abolition des bureaux de placements privés payants ;

—Multiplication des bureaux de placements publics gratuits ;

—Permission d'établir des bureaux de placements syndicaux ;

—Nomination, en 1931, de la Commission des Assurances sociales ;

—Interdiction aux employeurs, par la Loi du Salaire Minimum, de forcer les employés par intimidation, d'acheter des parts dans leur compagnie ;

—Pension de vieillesse ;

—L'Assurance-chômage ;

—Continuation de subvention aux écoles techniques ;

—Fondation d'écoles industrielles ;

—Représentation des syndicats

catholiques auprès des Ecoles d'Arts et Métiers ;

—Préparation de manuels pour les métiers de la construction ;

—Loi du moratoire sur la petite propriété, puis son prolongement ;

—Droit aux municipalités d'emprunter pour construire logements ouvriers ;

—Loi de l'apprentissage.

La C.T.C.C. a toujours été au premier plan dans le travail organisé, pour mener des enquêtes de salut social : enquêtes sur l'enseignement technique, sur le travail féminin, sur le coût de la vie, etc . . .

La C.T.C.C. a suscité la formation en son sein d'un très grand nombre de caisses populaires, de coopératives de consommation, et en ces dernières années, de coopératives d'habitation.

Cartels :

Large d'esprit et consciente de son rôle de protectrice de la classe ouvrière, la C.T.C.C. n'a pas hésité quand il le fallait, à conclure des cartels syndicaux avec des unions adverses.

Cinq ans après sa fondation, la C.T.C.C. revendique conjointement avec les unions internationales une refonte de la loi provinciale des accidents du travail.

Dès le lendemain de l'adoption de la Loi des Conventions Collectives en 1934, malgré l'opposition violente des unions internationales, la C.T.C.C. oubliant ses rancunes pour le bien général des ouvriers, négocia avec plusieurs de ces unions des conventions collectives de travail toujours renouvelées depuis.

En 1936 et 1937, la C.T.C.C. et le Congrès Pan-Canadien du Travail soumettent au gouvernement fédéral des mémoires portant sur des questions d'intérêts communs.

La C.T.C.C. s'allie en 1938 avec la Fédération Provinciale du Travail pour protester énergiquement contre les bills 19 et 20 qui illégalisaient l'atelier fermé. La même année des représentations conjointes sont encore faites afin de s'opposer à l'abolition de la Commission des Accidents du Travail.

La C.T.C.C. participe avec empressement en 1942, à une Commission d'étude intersyndicale entre elle-même, la Fédération Américaine du Travail et le Congrès Canadien du Travail en vue de préparer un projet de loi sur la liberté syndicale et d'où a émané en partie la Loi des Relations Ouvrières en 1944.

Citons enfin le cartel de l'année dernière avec les unions internationales qui a conduit à l'adoption de la Loi de l'apprentissage dans la province.

Conventions Collectives :

Sans compter le très grand nombre de contrats de travail passés par les syndicats catholiques avec des patrons individuels avant la Loi de l'extension juridique des conventions collectives, il importe de signaler que depuis l'adoption de cette même loi en 1934, une centaine de

nos syndicats ont signé et renouvelé des conventions collectives généralisées :

12 à juridiction provinciale ;

27 à juridiction régionale ;

46 à juridiction locale ;

Ces conventions couvrent cinquante industries et une soixantaine de professions. Les ouvriers qui bénéficient de ces conventions ont obtenu en 12 ans, au dire du Ministre du Travail Rochette (en 1941) des augmentations de salaires se chiffrant à près de 30 millions de dollars.

Ajoutons encore qu'en vertu de la Loi des Relations Ouvrières adoptée en 1944, les syndicats ouvriers affiliés à la C.T.C.C. ont signé environ 100 conventions collectives particulières, protégeant les intérêts ouvriers dans une centaine d'entreprises diverses.

Formation syndicale :

Au nombre des oeuvres de la C.T.C.C. faut-il parler de ses oeuvres de formation syndicale.

Pendant nombre d'années, au début du mouvement existaient quelques cercles d'étude isolés ça et là mais qui furent groupés, en 1929, en une fédération qui compte maintenant au-delà de 75 de ces cercles lesquels accomplissent un travail précieux. Mentionnons, depuis, la semaine syndicale provinciale de 1938, patronnée par l'épiscopat, les nombreuses fins de semaine syndicales organisées progressivement d'année en année dans nos différents centres syndicaux de la province. Mentionnons la publication en 1941 et 1942 du bulletin mensuel : "Le Syndicaliste" remplacé peu après par notre journal mensuel "Le Travail".

Et depuis cinq ans, la C.T.C.C. a créé un service de tracts officiels pour activer la formation syndicale. Plus récemment encore elle a inauguré un service

Conseils aux chefs

RAPPELEZ-VOUS :

—Que la réclame et la propagande sont toujours nécessaires et vous voulez influencer les masses . . .

—Que les mesures proposées gagnent les hommes plus vite et mieux que les idées . . .

—Que plus vous serez simples et persévérants dans votre propagande plus vous réussirez . . .

—Que les passions émeuvent beaucoup plus l'homme que l'intelligence (aussi faut-il n'exploiter que les bonnes) . . .

—Que l'espérance d'un bien meilleur est un atout formidable . . . les politiciens le savent trop bien . . .

Maintenant que vous savez la nécessité de la propagande . . .

—faites de la réclame . . .

—Harrangez les masses . . .

—Soyez simples . . . sincères . . . etc . . .

—Donnez plus que vous ne promettez . . .

—le succès viendra sûrement !

Votre cause en vaut la peine . . .

Votre cause qui est :

"LE SALUT DES OUVRIERS"

et par retombée

"DE LA SOCIÉTÉ"

d'aviseur technique et juridique.

Pourquoi ne terminerions-nous pas ce chapitre des réalisations en proclamant bien haut une grâce à son avènement, la C.T.C.C. a contribué depuis 25 ans pour une part prépondérante dans l'augmentation du nombre des syndiqués cotisants du Québec, soit de 50,000 en 1921 à 174,00 en 1944.

Par sa croissance et son ac-

tion féconde, la C.T.C.C. a exercé un rayonnement et une influence grandissante dans le pays et hors du pays. Elle a développé une idéologie sociale et professionnelle qui promet de très importantes possibilités pour un prochain avenir, sans compter ses aspirations futures pour le bien du pays.

Suite et fin de l'historique de la C.T.C.C. le mois prochain.

MERCIER & DION

FOURRURES DE QUALITE

- Emmagasiner
- Réparations
- Manteaux sur commande

2117, rue MONT-ROYAL

ALBERT MERCIER, prop.

FR.

2711

près de la rue
DELORIMIER

Rés. Tél.: AM. 8816

Travail Soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED

FABRICANTS DE

Draps et Taies d'oreillers
"Colonial"

Magog Fastest Fabrics

LA C.T.C.C. A L'OEUVRE

Dans l'intérêt de nos lecteurs, nous publions une liste partielle des aviseurs techniques, organisateurs et agents d'affaires au service de la C.T.C.C. et de ses groupements affiliés.

Nos lecteurs jugeront d'eux-mêmes que la C.T.C.C. ne peut qu'aller de l'avant; le nombre et la qualité de ses chefs sont une preuve indiscutable. De tous les centres du Québec, même les plus reculés, la C.T.C.C. organise les ouvriers et fait du bien. Puissent les ouvriers répondre en masse aux avances des chefs dévoués et désintéressés de la C.T.C.C.

Voici ci-après la liste de ces personnes libérées:

A L'ADMINISTRATION DE LA C.T.C.C.

- Alfred Charpentier, président général.
 Gérard Picard, secrétaire général.
 Jean Marchand, aviseur technique. ✓
 Marius Bergeron, aviseur technique. ✓
 Théodore Lespérance, avocat, conseiller juridique. (semi-libéré)
 René Harmégnies, organisateur. ✓
Personnel des bureaux de Montréal et Québec:
 Emile Carrière, secrétaire du Président.
 Maurice Dussault, secrétaire du Secrétaire. ✓
 Rolande Larose, sténo-dactylo du Président.

A L'ADMINISTRATION DU JOURNAL "LE TRAVAIL"

- Pierre Forest, secrétaire de la rédaction.
 Marcel Ethier, comptable. ✓

FEDERATIONS PROFESSIONNELLES

- BAS FAÇONNE** — Organisateur: Roméo Vallée.
CHAUSSURE — Organisateur: Alphonse Roberge.
GANTIER — Organisateur: Georges St-Pierre.
IMPRIMERIE — Organisateur: Georges-Aimé Gagnon.
METAUX — Organisateur: Roger McGinnis. ✓
PULPE & PAPIER — Organisateurs: Philippe Lessard, Laurent Corriveau.
TEXTILE — Organisateur: Honoré D'Amour.
 Secrétaire: Chas.-Ed. Faucher.
VETEMENT — Organisateur: Bernard Vézina.

CONSEILS CENTRAUX

- QUEBEC** — Organisateurs: Omer Chevalier, A. April, Henri Petit, Lucien Dorion, Alph. Roberge et Mlle Juliette Bourboin.
 Agents d'affaires: Ed. Jobin.
 Secrétares: Gérard Courcy, Mlles Hélène Roy et Renaud.
MONTREAL — Organisateur: René Gravel, J.-A. Chagnon.
 Agents d'affaires: Angelo Forte (vêtement), Ernest St-Amand (chaussure), Jos. Arcand (peintre), Horace Laverdure (briqueteur), A. Gosselin (menuisiers), Camille Périard (plombers), J.-E. Lamoureux (plâtriers), Paul Groulx (journaliers), René Rocque (auto-voiture).
TROIS-RIVIERES — Organisateur: Emile Tellier.
 Secrétaire: Roland Lemire.
SAGUENAY LAC ST-JEAN — Conseiller juridique: Ph. Cusson.
 Secrétaire: J.-P. Martel.
HULL — Organisateur: J.-A. Parent.
 Agent d'affaires: A. Morin.
 Secrétaire: P.-E. Sauvageau.
ST-HYACINTHE — Organisateurs: Odilon Chabot, M. Laflamme et Mlle M.-Reine Dansereau.
SHERBROOKE — Organisateurs: Adélar Collette et Lorenzo Lefebvre.
 Secrétaire: L.-P. Demers.
GRANBY — Organisateurs: Phyllis Dion et G. Ledoux.
 Agent d'affaires: Georges Robin (construction).
RIMOUSKI — Organisateur: F.-X. Légaré.
SHAWINIGAN FALLS — Organisateur: Albert Sénécal.
VICTORIAVILLE — Aviseur technique: Alain Rheault.
 Organisateur: Réal Savard.

LOCALITES SANS CONSEIL CENTRAL

- AMOS** — Organisateur: Anatole Perrier.
JOLIETTE — Organisateur: Fernand Jolicoeur.
 Agent d'affaires: Sylvio Lépine.
MAGOG — Organisateur: Armand Noël.
PLESSISVILLE — Organisateur: L.-L. Hardy.
ST-JEROME — Agent d'affaires: Ernest Machabée.
STE-AGATHE — Agent d'affaires: Jean Lortie.
ST-JOS. D'ALMA — Agent d'affaires: Roch Tremblay.
ST-JEAN — Agent d'affaires: J.-C. Davignon.
ST-GREG. MONTMORENCY — Organisateur: R. Gosselin.

LES SYNDICATS DE CHICOUTIMI

Augmentation de 15 cents l'heure réclamée — Les ouvriers de l'aluminium

CHICOUTIMI, 10. (D.N.C. — Forts de l'appui de 97% des employés des pouvoirs électriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron, les représentants - négociateurs du Syndicat national de ces centrales électriques ont reconstruit les autorités de la compagnie, pour demander une augmentation de salaire de 15 cents l'heure.

Comme on le sait, la Compagnie, l'automne dernier, a dénoncé la Convention collective qui avait été signée en novembre 1944. Depuis le mi-novembre, les employés des centrales électriques n'ont pas de convention collective de travail avec la Compagnie.

En leur nom, le syndicat a maintenant demandé à la compagnie la signature d'une convention avec augmentation de salaire de 15 cents l'heure.

Les ouvriers d'Arvida

Les ouvriers d'Arvida, par la voix du syndicat, ont demandé à l'Aluminium Co. une augmentation de salaire de 15 cents l'heure.

Leur situation, cependant, est bien différente de celle des employés de Shipshaw. Le 18 décembre dernier le syndicat, au nom

de tous les employés, a signé avec la compagnie une convention collective de travail qui est entrée en force le premier octobre et qui expirera, à moins de renouvellement le premier octobre prochain.

Les ouvriers d'Arvida ont donc le ferme espoir que leur demande d'augmentation de salaire sera favorablement accueillie, à Arvida, comme elle le fut à Shawinigan-Falls.

L'organisateur de la Fédération rencontre les Syndicats

Récemment, M. Roger McGinnis, organisateur de la Fédération nationale de la métallurgie, rencontré, à St-Joseph d'Alma, une délégation des Syndicats suivants: Les employés de l'aluminium de St-Joseph d'Alma, les employés du Chemin de Fer Alma-Jonquière et les employés des pouvoirs électriques de l'Ile-Maligne. Jeudi dernier, il était au grand ralliement du syndicat des employés de l'aluminium, à Arvida. Vendredi soir il se rendait à Kénogami pour rencontrer les employés des pouvoirs électriques de Shipshaw et Chute-à-Caron, et les membres du Local de Kénogami du Syndicat de l'aluminium d'Arvida.

L'organisateur de la Fédération est enchanté de cette prise de contact avec tous les Syndicats de la section de l'aluminium, affiliés à la Fédération nationale de la métallurgie.



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
 EN VENTE PARTOUT 25¢

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.



"C'EST À MOI QUE VOUS LE DEMANDEZ... AH! AH! AH!"

Vous n'iriez pas demander au "Diable Rouge de la Forêt" où se trouve le garde-feu le plus rapproché. Les feux de forêt lui font trop de plaisir et il vous enverrait dans la mauvaise direction.

Avant d'entrer dans la forêt c'est une excellente idée de demander où se trouve le garde-feu le plus rapproché et comment on le trouve par téléphone, si nécessaire. Il peut vous arriver de trouver un feu qui commence mais que vous ne pouvez pas éteindre seul. Il y a toujours de l'aide disponible au prochain village et votre garde-feu est à portée du téléphone le plus rapproché. L'opératrice peut vous mettre en communication immédiate avec lui.

Constituez-vous gardien de la forêt et de tout ce qui y habite—le poisson, les oiseaux, le gibier — toute cette nature que vous aimez.

ÉTEINDRE
 votre feu de camp,
 c'est le premier
 pas pour
 ÉLIMINER
 les feux de forêts.



Ceci est la huitième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

Cercle d'études

Dans le dernier article nous avons abordé la question des procédés de travail dans un cercle d'études et comme premier procédé il a été noté qu'il est désirable qu'il y ait alternance entre les questions d'actualité et l'étude de formation générale des membres.

Aujourd'hui nous continuerons d'exposer certains procédés de travail favorables au bon fonctionnement d'un cercle. Ces moyens de mise en oeuvre n'épuisent pas la série des procédés de travail susceptibles d'intéresser les membres d'un cercle; ils ne sont cités qu'à titre d'exemples.

Procédés de travail

a—Question circulante

Ce procédé consiste à remettre à chaque séance, à chaque membre le sujet d'une question de quelque nature, que ce soit, à laquelle il devra répondre par écrit à la réunion suivante. — Ce procédé stimule, d'une façon continue, la réflexion, l'effort personnel de recherche, d'observation et de composition, même si la réponse écrite n'est pas celle à laquelle tous les membres se rallieront à la prochaine réunion, après discussion du sujet. Ce procédé peut être d'autant plus utile qu'il comporte dans sa mise en oeuvre un élément de rivalité de bon aloi.

b—Lecture commentée

Un autre procédé de travail est la lecture commentée. Inutile de s'étendre sur son utilité. Le commentaire étant, dans un sens général, l'explication destinée à faciliter l'intelligence d'un écrit, il sera profitable pour les membres d'un cercle, par exemple, expliquer, par ce procédé, une encyclique pontificale. Beaucoup de gens, en effet, en lisant les documents pontificaux, parce que ceux-ci contiennent nécessairement que des généralités applicables à tous les catholiques et en même temps non applicables exclusivement à aucun groupement en particulier, ne saisissent pas le contenu essentiel de ces documents. Ils s'attachent à des données qui n'ont dans le contexte qu'une importance secondaire, tandis que l'ossature de ces mêmes documents leur échappe.

La lecture commentée, outre qu'elle apporte dans la réunion du cercle la vie et l'intérêt du verbe, peut expliquer la pensée même des Papes dans leurs écrits sociaux, et faire apprécier encore mieux la doctrine sociale de l'Eglise par des raisons nouvelles tirées du milieu et du temps où les membres vivent et des événements auxquels ils sont mêlés. Ce procédé de travail a donc l'avantage de garder les membres en contact avec l'actualité et aide à leur formation.

Georges COTE, père
Aumônier Général de la C.T.C.O.

Un Syndicat de Victoriaville se distingue

Extrait d'une nouvelle reçue du Syndicat des Travailleurs du Meuble de Victoriaville.

Voilà un syndicat plein d'énergie et progressif. Fondé en 1934, il a depuis, plus que doublé le nombre de ses membres qui est actuellement de 530; de 39 qu'il était à la fondation du syndicat, le salaire moyen est passé à 50 cts. l'heure et les heures de travail diminuées de 60 à 50 en moyenne. De plus, les employés jouissent maintenant d'une semaine de vacances. Le bon fonctionnement du syndicat et la sécurité des employés sont aussi assurés par un Comité mixte de production, un Comité de griefs, et l'Arbitrage obligatoire. Enfin, depuis que le syndicat est à l'oeuvre ses officiers ont participé à des journées éducatives et contribué à la formation d'autres oeuvres économiques—sociales telles que caisse populaire et coopérative de consommation. Ce syndicat mérite félicitations et encouragement; nul doute qu'il donnera encore d'aussi bonnes nouvelles car ses officiers dit-on ne sont

pas hommes à s'asseoir sur leurs lauriers.



M. Henri Boisvert, président actif du Syndicat des Travailleurs du Meuble de Victoriaville est en même temps président général de la Fédération des Travailleurs du Meuble de la Province de Québec.

Nouvelles victoires des syndicats de la pulpe et du papier

SHAWINIGAN FALLS.— Comme le syndicat de l'Aluminium, les ouvriers de l'usine Belgo ont bénéficié d'une augmentation de 10 sous l'heure à partir du 1er mai 1946. Cette augmentation a été négociée par la Fédération de la Pulpe et du Papier.

* * *

Les ouvriers de la Laurentide Paper à Grand'Mère viennent eux aussi de bénéficier par la Fédération de la Pulpe et du Papier d'une augmentation de 10 sous l'heure.

* * *

Nous devons d'abord remercier les officiers et les membres de ce syndicat d'avoir fait l'unité voulue pour triompher de l'Union Internationale, qui par ses promesses et ses agissements peu scrupuleux, tentait de prendre la place du syndicalisme catholique.

La Commission des Relations Ouvrières a reconnu le Syndicat comme étant le seul agent négociateur et la Fédération a déjà commencé les négociations en vue de conclure une nouvelle convention collective de travail.

Ces ouvriers viennent d'obtenir ces jours derniers, une augmentation de salaire de 10 sous l'heure, rétroactive du 1er mai 1946.

Il faut très peu de fonds pour la politesse dans les manières; il en faut beaucoup pour celle de l'esprit.
La Bruère.

Gaston Gibeault, C.R.
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3, rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCURER de BREVETS d'INVENTION
934 STE-CATHERINE EST MONTREAL

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

La Photogravure Nationale Limitée
MONTREAL

Tél. FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours

AMHERST et DEMONTIGNY

(à proximité de l'édifice des Syndicats)

Depuis près d'un demi-siècle...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. H. Joubert
LIMITÉE

100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Raymond Dupuis, président — A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINT-CATHERINE, MONTREAL



PARTOUT VOS "VOISINS"

La C-I-L possède 28 usines dans 19 localités du Canada, de façon à assurer un service rapide à tous ses clients, partout où ils se trouvent. La C-I-L a établi ses usines à proximité des matières premières et dans les centres de distribution des produits ouvrés, offrant ainsi aux ouvriers de tout le Canada une variété d'emplois rémunérateurs.

LA CHIMIE AU SERVICE DES CANADIENS

CANADIAN INDUSTRIES
C-I-L
LIMITED

IP-45-1AF

208, RUE DU PONT

Tél. 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toute réparation mécanique

Spécialités: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène